

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt cinq, le 25 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 12

Nombre de présents : 09

Etaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, ROSTAING Jean-Pierre, MONIN Florence, GAS Marcel, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth

Absents excusés : CICORELLA Sébastien (pouvoir à GAS Marcel), HUMBERT Régis (pouvoir à MONIN Florence), ROMATIF Julien (pouvoir à GENTIL Dominique)

Date de la convocation : 18 mars 2025

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia,

Objet de la délibération : Subventions aux associations communales

Lors du vote du budget primitif 2025, présenté par Patricia FAVRE-PETIT-MERMET adjointe aux finances :

- la somme de 1500 € a été votée aux bénéficiaires de l'association CCAS de Primarette, cette dépense sera imputée à l'article 657363,
 - la somme de 600 € a été votée aux bénéficiaires de l'association ADMR du Dolon (Aide à Domicile en Milieu Rural),
 - la somme de 250 € a été votée aux bénéficiaires de l'association FCC (Football Club des Collines),
 - la somme de 600 € a été votée aux bénéficiaires de l'association AADP (Association d'Animation De Primarette),
- Ces dépenses seront imputées à l'article 65748.

Le Maire demande de bien vouloir délibérer pour l'octroi des subventions à accorder aux associations pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide**, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, d'accorder les subventions aux associations.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 25 mars 2025

Le Maire,
Serge MERCIER

